



Rallye de PORTICCIO MARE è MACHJA 2016



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS**
- 1.2P. ELIGIBILITE**
- 1.3P. VERIFICATIONS**

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**
- 3.2P. EQUIPAGES**

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE**
- 4.8P. EXTINCTEURS**

Article 5P – PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION**
- 6.2P. RECONNAISSANCES**

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

Règlement particulier Porticcio – Mare e Machja VHC 2016

Règlement particulier Porticcio – Mare e Machja VHRS 2016

Règlement particulier Porticcio – Mare e Machja VEA 2016

PROGRAMME - HORAIRES

Avant	Parution du règlement :	le: 12-09-2016	Ajaccio
	Ouverture des engagements :	le: 12-09-2016	Ajaccio
	Distribution du Carnet d'itinéraire :	le: 12-09-2016	Ajaccio
	Clôture des engagements :	le: 31-10-2016	Ajaccio
	Dates et heures des reconnaissances :	Voir art. 6.2.6P	
Vendredi 11	Ouverture de la permanence du rallye	le: 11-11-2016 à 10h00	Porticcio
	Vérifications des documents et des voitures	le: 11-11-2016 à 14h00	Porticcio
	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	le: 11-11-2016 à 18h30	Porticcio
	Publication des équipages admis au départ	le: 11-11-2016 à 19h30	Porticcio
	Publication des heures et ordres de départ	le: 11-11-2016 à 19h30	Porticcio
Samedi 12	Heure de mise en place du parc de départ	le: 12-11-2016 à 07h15	Porticcio
	Briefing des pilotes prioritaires	le: 12-11-2016 à 08h00	Porticcio
	Départ de : Porticcio	le: 12-11-2016 à 08h40	Porticcio
	Arrivée à : Porticcio	le: 12-11-2016 à 18h25	Porticcio
	Publication des résultats partiels	le: 12-11-2016 à 18h30	Porticcio
	Vérification finale	le: 12-11-2016 à 18h30	Porticcio
	Publication des résultats du rallye	le: 12-11-2016 à 19h00	Porticcio
	Remise des prix	le: 12-11-2016 à 19h00	Porticcio

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise les 11 et 12 novembre 2016, avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile, un rallye régional **nommé Rallye Porticcio - Mare è Machja 2016**. en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le **30/07/2016** sous le numéro **04/R/2016**.

Comité d'Organisation

Président : Christian LECA

Membres :

Catherine BAILE
Marianne BOLZINGER
Stéphanie CACCAVELLI
Laurence SCHNEIDER
Nathalie SICART
Philippe CACCAVELLI
Ange-Paul DESANTI
Raymond EMERY

Vincent FATTACCIO
Vincent GIACOMO
Gilbert LEROYER
Pierre OGGIANO
Pierre PEIRETTI
Thierry SICART
André VARALDO

Secrétariat du rallye

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile
Route de Mezzavia
BP 874 20192 Ajaccio cedex 4
Téléphone : 04.95.23.62.60.
Email: tdc.asacc@orange.fr web: <http://www.asacc.fr>

Permanence du rallye

Centre culturel Porticcio à partir du 11-11-2016- à 10h00 jusqu'à la fin du rallye

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	José ANDREANI
	Daniel BALDASSARI
	Patrick BOCHECIAMPE
Directeur de Course :	Pierre BOI
Directeur de Course Adjoint :	Raymond EMERY
	Laurent FABRE
Directeur de Course Adjoint aux ES 1-3-5	Noel BASTIANAGGI
Directeur de Course Adjoint aux ES 2-4-6	Marine PONZEVERA
Médecin Chef :	
Responsable des Commissaires Techniques :	André BAROLLE
Commissaires Techniques :	Baptiste CASANOVA
	Jean Gérard MUZZI
	Henri PINET
	Valérie ROUSTAND
Chargés des Relations Avec les Concurrents	Vincent FATTACCIO
	Catherine BAILE
	Stéphanie CACCAVELLI
Chargés des relations avec la presse :	Philippe CACCAVELLI
Secrétaire du Collège et de la Direction de course	Nathalie SICART
Secrétaire du meeting	Jean RASORI

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Porticcio - Mare à Machja 2016 compte pour
La Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 2
Le championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Vendredi 11 Novembre de 14h00 à 20h00 à Porticcio : Centre Culturel Mairie de Porticcio 20166 Porticcio

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 11 Novembre de 14h15 à 20h15 à Porticcio : Place pôle d'activités de Porticcio 20166 Porticcio

Les vérifications finales seront effectuées : Station VITO Giovanangeli

Adresse : Avenue Marie Jeanne BOZZI 20166 Porticcio

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASACC ainsi que sur le site internet à partir du 4 novembre 2016 les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye Porticcio - Mare à Machja 2016** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 31-10-2016.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 330€ x 2
- Conditions particulières licenciés ASACC
 - avec la publicité facultative des organisateurs : 300€
 - sans la publicité facultative des organisateurs : 300€ x 2

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée (casque vert) et de sortie (casque rouge) de zone casque.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

A l'exception des WRC et leurs émanations RRC (S2000 1.6 Turbo) et GT+, toutes les voitures admises en Rallyes Nationaux sont admises en Rallyes Régionaux.

▪ Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) sont réparties en 5 classes de cylindrée	
Classe 1	jusqu'à 1.400 cm ³
Classe 2	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
Classe N2 Série	
Classe 3	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
Classe 4	au-dessus de 2.000 cm ³
▪ Les voitures de Tourisme (groupes A et FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée	
Classe 5	jusqu'à 1 400 cm ³
Classe 5K	Kit-Car jusqu'à 1.400 cm ³
Classe 6	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
Classe 6K	Kit-Car, FRC, S 1600 au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
Classe 7	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
Classe 7K	Kit-Car au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
Classe 7S	S 2000 2.0 Atmo
Classe 8	au-dessus de 2.000 cm ³
Classe 8W	WRC (A et FA) et S2000 1.6 T (RRC) non admises en régional
Rappel :	
▪ Pour la cylindrée maximum admissible en rallye, voir : ▪ Pour le groupe N : article 254 règlement spécifique aux voitures de production groupe N. ▪ Pour le groupe A : article 255 règlement spécifique aux voitures de tourisme groupe A. ▪ Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A (cette fiche n'est pas valide en Groupe A) sont admises en Groupe A dans les Rallyes Nationaux et Régionaux.	

▪ Les voitures de Tourisme ou de Grande production de Série du Groupe R sont réparties en 5 classes de cylindrée :		
	Classe R1	R1A jusqu'à 1.400 cm ³ et R1B plus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
	Classe R2, FR2	R2B plus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³ et R2C plus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
	Classe R3	R3C jusqu'à 2.000 cm ³ , R3D diesel suralimenté jusqu'à 2.000 cm ³ et R3 T suralimenté jusqu'à 1.600 cm ³
	Classe R4	Cylindrée corrigée de plus de 2.000 cm ³
	Classe R5	
	Nota : les classes R1, R2 et FR2, R3, R4 et R5 appartiennent au Groupe R pour lequel sont attribués les points et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.	
	▪ Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée	
	Classe 9	jusqu'à 2 000 cm ³
	Classe 10	au-dessus de 2 000 cm ³
▪ Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée		
	Classe 11	jusqu'à 1 150 cm ³
	Classe 12	au-dessus de 1.150 cm ³ et jusqu'à 1.400 cm ³
	Classe 13	au-dessus de 1.400 cm ³ et jusqu'à 1.600 cm ³
	Classe 14	au-dessus de 1.600 cm ³ et jusqu'à 2.000 cm ³
▪ Les voitures du groupe GT+ sont réparties en 1 classe de cylindrée		
	Classe 15	

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est autorisée à Porticcio Parking du pôle d'activités

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6..1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012- 312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course. Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous : Couleur : traits noirs sur fond blanc. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

4.8P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité.

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye Porticcio - Mare e Machja 2016** représente un parcours de 166.98 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 ES à parcourir 3 fois) d'une longueur totale de 39.45 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5. A Pedilonga.....5.90 km

ES 2.4.6. Marato.....7.25 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Dimanche 30-10-2016 de 8 h 00 à 18 h 00

Dimanche 06-11-2016 de 8 h 00 à 18 h 00

Rappel : il est strictement interdit de prendre les ES à contre-sens.

Une amende spécifique de 330 € sera infligée pour toute infraction constatée.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires techniques : chasuble noire
- Directeur de course délégué : chasuble rouge
- Chronométreurs : chasuble bleue
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge avec inscriptions blanc
- Personnel médical : chasuble blanche
- Inters : chasuble jaune signe bleu
- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange souligné

7.5.8P. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant. Il sera pénalisé **comme suit** par la Direction de Course:

1ère infraction : 10 secondes

2ème infraction : 1 minute

3ème infraction : 3 minutes

infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et, particulièrement en cas de récidive.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes : 5 premiers du classement général

Vainqueur de chaque groupe

Vainqueur de chaque classe

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

Coupe des Dames

Coupe des Commissaires

La remise des prix se déroulera le : Samedi 12 Novembre à : 19h00 Centre Culturel, Mairie de Porticcio.



Rallye de PORTICCIO MARE è MACHJA 2016

VHC



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Tous les Officiels et articles du Rallye Porticcio – Mare e Machja 2016 lui seront opposables sauf si précisions apportées dans le règlement particulier

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise les 11 et 12 novembre 2016, avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile, un rallye de doublure nommé **Rallye Porticcio - Mare è Machja VHC 2016**, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le **30/07/2016** sous le numéro **04/R/2016**.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye Porticcio - Mare è Machja VHC 2016** compte pour

La Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 1

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 (de 1947 à 1985) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), conformes aux Règles Techniques Rallyes VHC ainsi que les véhicules de la période J2 avec PTH.

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
Période HR	1972 à 1975
C - Période H2	1976
Période I	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J1 et J2 (classement séparé)

GROUPE A Tourisme J1 et J2 (classement séparé)

GROUPE B J1 et J2 (classement séparé)

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes : Vainqueur de chaque groupe



Rallye de PORTICCIO MARE è MACHJA 2016

VHRS



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes
Tous les Officiels et articles du Rallye Porticcio – Mare e Machja 2016 lui seront opposables sauf si précisions apportées dans le règlement particulier

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise les 11 et 12 novembre 2016, avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile, un rallye de doublure **nommé Rallye Porticcio - Mare è Machja VHRS 2016** en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le **30/07/2016** sous le numéro **04/R/2016**.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye Porticcio - Mare è Machja VHRS 2016** compte pour
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.1P Sont autorisées les catégories suivantes :

1. **Catégorie Régularité Historique** : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la F.I.A. jusqu'au 31/12/1985.

2. **Catégorie Régularité Prestige** : voitures de Grand Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée. Les voitures doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires. Lors des tests de régularité, pour le concurrent ayant choisi les moyennes hautes, les arceaux de sécurité et les harnais seront obligatoires.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin, ...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 29-10-2016 de 8h00 à 18h00

Samedi 05-11-2016 de 8h00 à 18h00

Rappel : il est strictement interdit de prendre les ES à contre-sens.

Une amende spécifique de 330 € sera infligée pour toute infraction constatée.

ARTICLE 10P. PRIX

Des récompenses seront attribuées :

Coupes : 3 premiers du classement général

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

La remise des prix se déroulera le : Samedi 12 Novembre à : 19h00 Centre Culturel, Mairie de Porticcio.



Rallye de PORTICCIO MARE è MACHJA 2016

VEA



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Tous les Officiels et articles du Rallye Porticcio – Mare e Machja 2016 lui seront opposables sauf si précisions apportées dans le règlement particulier

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise les 11 et 12 novembre 2016, avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile, un rallye **de doublure nommé Rallye Porticcio - Mare è Machja VEA 2016** en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le **30/07/2016** sous le numéro **04/R/2016**.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye Porticcio - Mare è Machja VEA 2016** compte pour
Le Challenge FFSA des Véhicules Énergies Alternatives
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ELIGIBLES

Ne pourront être inscrites dans une compétition de régularité Énergies Alternatives que les voitures homologuées pour une circulation sur route ouverte, par un organisme officiel de la CEE. Cette voiture devra avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur routes publiques. Les voitures homologuées selon la procédure à « Titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».

Sont autorisées les catégories et groupes suivants :

La **Catégorie**, définit l'énergie utilisée :

Hybride : Voiture disposant d'au moins 2 transformateurs d'énergie à bord. Est défini comme transformateur d'énergie installé dans le véhicule, tout système permettant d'obtenir une énergie mécanique utilisée directement pour la propulsion à partir d'une autre énergie telle que chimique ou électrique.

Un moteur thermique transforme une énergie chimique en énergie mécanique, un moteur électrique transforme une énergie électrique en énergie mécanique.

Cette catégorie inclura la catégorie Hybride rechargeable

Électrique type I : Tout véhicule mu par la seule énergie électrique stockée à bord et rechargeable sur un poste fixe.

Électrique type II : Tout véhicule mu par la seule énergie électrique, mais disposant à bord d'un prolongateur d'autonomie, sous quelque forme que ce soit.

Prototype : Véhicules fabriqués à l'unité ou à moins de 10 exemplaires identiques en 12 mois consécutifs. La source d'énergie est libre.

Tout système de récupération d'énergie cinétique est autorisé sauf pour les véhicules mus par la seule énergie électrique,

Groupe, définissant le nombre de voitures produites. □

Groupe 1 : « voitures de grande série ».

Au moins 2.500 voitures d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produites sur une période de 12 mois consécutifs.

Groupe 2 : « voitures produites en petite Série ».

Au moins 10 voitures d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produites sur une période de 12 mois consécutifs.

Groupe 3 : « Prototype ».

Voitures n'entrant pas dans un des groupes précédents.

Le concurrent devra apporter la preuve du nombre de voitures produite lors de son inscription à une compétition.

Équipements obligatoires

- Extincteur : Un extincteur à main est obligatoire, de type et de capacité adapté à l'énergie utilisée. Pour une voiture utilisant un « pack batterie », l'extincteur devra être compatible avec le couple chimique employé ainsi qu'avec la tension du circuit de puissance installé.
- Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage.
- Triangle.

4.2P. PNEUMATIQUES

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine. Il pourra être ajoutée une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : roue galette.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Dimanche 30-10-2016 de 8h00 à 18h00

Dimanche 06-11-2016 de 8h00 à 18h00H

Rappel : il est strictement interdit de prendre les ES à contre-sens.

Une amende spécifique de 330 € sera infligée pour toute infraction constatée.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5P. TESTS DE REGULARITE Deux options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 2 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des tests de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs. L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés. En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne la plus haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art 7.5.1.1).

7.5.4P. TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné recevra une pénalité définie par le collège des commissaires sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité. Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

ARTICLE 10P. PRIX

Des récompenses seront attribuées :

Coupes : Vainqueur de chaque groupe

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

La remise des prix se déroulera le : Samedi 12 Novembre à : 19h00 Centre Culturel, Mairie de Porticcio.